Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-156-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Transport : Compte financier unique 2025

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°CC2026-156

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	82
Nombre de pouvoirs	12
Votants	94
Secrétaire de séance : **Nelson FONSECA**	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la Présidence de Monsieur Jérôme DEPONDT, 7ème Vice-Président en charge des finances, de la commande publique et de l'informatique, élu par la délibération n°CC2026-150 du conseil communautaire du lundi 29 juin 2026, Président de séance.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-156-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENCON ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur BARRET Christophe ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-156-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Il a été exposé,

Le compte financier unique (CFU) 2025 retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2025, y compris le cas échéant celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il doit être approuvé par le conseil communautaire au plus tard le 30 juin 2026.
Lors de l'adoption du CFU, Monsieur SOURISSEAU, Président de la communauté d'agglomération au cours de l'exercice 2025, et Monsieur LE DORVEN, Président actuel de la communauté d'agglomération, doivent quitter la séance.

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du CFU 2025 du budget annexe Transport :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	15 267 786,57	15 267 786,57	514 840,24	514 840,24
Réalisé	12 680 349,82	13 017 840,32	70 339,66	168 535,29
Résultat de l'exercice	**337 490,50**		**98 195,63**	
Reprise du résultat N-1	2 440 777,57		221 774,74	
Résultat de clôture	**2 778 268,07**		**319 970,37**	
Restes à réaliser			107 255,48	-
Résultats nets	**2 778 268,07**		**212 714,89**	

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

Pour l'exercice 2025, le taux de réalisation des opérations réelles en section de fonctionnement, par rapport aux crédits alloués, s'élève à :
- 82,9% en dépenses contre 95,3% en 2024 ;
- 101,5% en recettes contre 104,8% en 2024.

DEPENSES	**ALLOUE 2025**	**REALISE 2025**
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 306 277,19	12 045 070,79
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	435 706,00	398 573,67
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 000,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	150 576,00	132 896,38
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 269 418,40	0,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	992,10	992,10
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	**15 164 969,69**	**12 577 532,94**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	102 816,88	102 816,88
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	**102 816,88**	**102 816,88**
Total Dépenses	**15 267 786,57**	**12 680 349,82**

Les **« charges à caractère général » (chapitre 011)** comprennent essentiellement la délégation de service public Transports (Linead), elles sont en hausse de 4,2% après une baisse de 4% en 2024 et représentent 97,9% de la prévision budgétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-156-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Les **« charges de personnel et frais assimilés » (chapitre 012)** sont consommés à 91,5% et s'élèvent à 398 574 euros, et sont en augmentation de 24% en raison des recrutements qui ont pu être réalisés sur plusieurs postes vacants.

RECETTES	**ALLOUE 2025**	**REALISE 2025**
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	8 575,82
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	5 000,00	18 883,37
73 IMPOTS ET TAXES	7 000 000,00	7 333 740,96
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 739 257,00	5 462 531,04
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 000,00	126 218,27
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	138,86
Sous total recettes réelles de fonctionnement	**12 759 257,00**	**12 950 088,32**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	67 752,00	67 752,00
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	**67 752,00**	**67 752,00**
Résultat d'exploitation reporté	**2 440 777,57**	
Total Recettes	**15 267 786,57**	**13 017 840,32**

Les **« impôts et taxes » (chapitre 73)** sont composés du versement mobilité dont le montant s'élève à 7 333 741 euros en 2025 contre 7 150 341 euros en 2024, 6 931 923 euros en 2023. Le produit du versement mobilité avait baissé pendant la crise sanitaire mais a retrouvé un niveau supérieur à celui d'avant crise.

Les **« dotations et participations » (chapitre 74)** correspondent principalement aux subventions de la Région et au Syndicat Mixte de Coordination des Transports Collectifs d'Eure et Loir (SMCTCEL).

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

DEPENSES	**ALLOUE 2025**	**REALISE 2025**
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 031,58	864,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	411 656,66	1 396,80
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	400,00	326,86
Sous total dépenses réelles d'investissement	**447 088,24**	**2 587,66**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	67 752,00	67 752,00
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	**67 752,00**	**67 752,00**
Total Dépenses	**514 840,24**	**70 339,66**

Les **immobilisations incorporelles et corporelles (chapitre 20 et 21)** correspondent uniquement à de la signalétique. Il n'y a pas eu d'investissements sur ce budget en 2025.

RECETTES	**ALLOUE 2025**	**REALISE 2025**
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	24 300,00	1 318,52
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	80 284,50	64 399,89
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	85 664,12	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	**190 248,62**	**65 718,41**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	102 816,88	102 816,88

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-156-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Sous total recettes d'ordre d'investissement	**102 816,88**	**102 816,88**
Solde exécution investissement reporté	**221 774,74**	
Total Recettes	**514 840,24**	**168 535,29**

Les **« dotations, fonds divers et réserves » (chapitre 10)** correspondent au fonds de compensation de la TVA.

Les **« subventions d'investissement reçues » (chapitre 13)** s'élèvent à 64 400 euros en 2025 et correspondent à une subvention du SMCTCEL.

Le montant des restes à réaliser s'élève à :
- 107 255,48 euros en dépenses ;
- 0,00 euros en recettes.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.1612-1 et suivants,*
***VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*
***VU** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 modifiant l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,*
***VU** le compte financier unique par nature,*
***VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025.*

Avant le vote, Monsieur SOURISSEAU, Président de la communauté d'agglomération au cours de l'exercice 2025, et Monsieur LE DORVEN, Président actuel de la communauté d'agglomération, ont quitté la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, (4 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Transport de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30/06/2026
	Christophe LE DORVEN **Président**
	Nelson FONSECA **Secrétaire de séance**
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-156-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026